

# Tennis de Table TIGNIEU-JAMEYZIEU



BULLETIN D'ADHÉSION – saison 20..... / 20.....

1. L'inscription du joueur est soumise à la présentation d'un certificat médical récent d'aptitude à la pratique du tennis de table.

2. Les cotisations sont à régler à l'inscription :

TARIFS 2018/2019, avec le maillot du Club, remis dès la commande reçue (délais de 1 mois minimum)

✓ Pour les licences promotionnelles et loisirs..... 135 €

✓ Pour les licences traditionnelles et loisirs adultes..... 165 €

Horaires de la salle (hors vacances scolaires, sauf cas exceptionnels) :

jours	horaires	Public concerné	séances
<b>lundi</b>	17h00 - 18h30	Minimes, cadets et juniors	Entraînement dirigé par Romain BONNET, éducateur sportif professionnel diplômé Bepejeps
	18h30 - 20h00	Loisirs adultes et compétiteurs	séances libres et/ou animées
<b>mercredi</b> <i>sous réserve de disponibilité des salles</i>	14h00 - 15h00	Poussins, benjamins et minimes	Initiation et perfectionnement avec Romain BONNET, éducateur sportif diplômé Bepejeps
	20h00 - 22h00	Loisirs adultes et compétiteurs	séances libres et/ou animée par Pierre BRINGAS, entraîneur fédéral diplômé
<b>vendredi</b>	17h30 - 18h30	Minimes, cadets et juniors	Initiation et perfectionnement avec Jacques MICOLIER, notre Président.
	18h30 - 20h00	Compétiteurs	Entraînement dirigé par Patrick CASTANO, Champion de France espoir par équipe 1986.

Les compétitions se déroulent le samedi après-midi, à la salle et à l'extérieur dans le périmètre du département de l'Isère.

3. Pour des raisons d'assurances, seuls les adhérents(tes) ayant réglé leur cotisation pourront participer aux activités de l'association CPPTJ.

4. Les chèques doivent être remis :

✓ Au président Jacques MICOLIER tel : 04 78 32 28 42

✓ Ou au trésorier Gérard MAURIN tel : 04 78 32 61 79

Les encaissements peuvent être étalés à votre demande. Les chèques sont à faire à l'ordre de - CPPTJ- .

5. Le championnat par équipes reprend très rapidement avant fin septembre.

Les certificats médicaux et les règlements des cotisations doivent être remis au plus tôt, afin d'obtenir les licences auprès du Comité de Tennis de Table de l'Isère.

6. Le règlement intérieur, remis lors de l'adhésion, précise les modalités et l'organisation de l'association.

L'adhérent s'engage à le respecter.

Document à compléter et à remettre à l'inscription, daté et signé avec votre règlement par chèque à l'ordre de : CPPTJ.

## Club de tennis de table de Tignieu Jameyzieu Bulletin d'adhésion – saison 20..... – 20.....

Nom et prénom du joueur (euse) : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Nom du (de la) responsable légal(e)(pour les mineurs) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone (mobile et/ou fixe) : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Règlement de la cotisation :  au comptant  en \_\_\_\_\_ fois n° du chèque : \_\_\_\_\_

**J'ai lu, j'accepte et j'applique le règlement intérieur du club CPPTJ.**

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du joueur (euse)

Signature du (de la) responsable légal(e) (pour les mineurs)

